



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fivavaha • Tahirivavahana • Fandriana

RAPPORT D'ACTIVITES 2023



www.ore.mg
JANVIER 2024



Table des matières

RESUME EXECUTIF.....	2
A. DES ACTIVITES DE REGULATION.....	3
A.1 CADRE REGLEMENTAIRE	3
A.1.1 Contribution à la préparation des textes d'application du CODELEC	3
A.1.2 Décret d'opérationnalisation de l'ARELEC.....	4
A.1.3 Vulgarisation du « Grid Code ».....	4
A.2 PLANIFICATION	4
A.3 INSTRUCTION	5
A.3.1 Des Dossiers d'Appels à Concurrence	5
A.3.2 Des projets de Contrats de Concession ou d'Autorisation de Production ou de Distribution	6
A.3.3 Des dossiers tarifaires	7
A.4 SUIVI & CONTROLE	8
A.4.1 Contrôles de conformité	8
A.4.2 Constat de carence.....	9
B. DES ACTIVITES CONNEXES	10
B.1 DES ACTIVITES & PROJETS DE DEVELOPPEMENT	10
B.1.1 Projets spécifiques.....	10
B.1.2 Projets financés par la Banque Mondiale.....	10
B.1.3 Projets financés par la Coopération allemande GIZ-PERER.....	10
B.1.4 Projet financé par l'ONUDI.....	11
B.1.5 Projets financés par la Banque Africaine de Développement (BAD)	11
B.2 ECHANGES & RENFORCEMENT DES CAPACITES	11
C. DES ACTIVITES « SUPPORTS »	12
C.1 ADMINISTRATION & FINANCE.....	12
C.1.1 Situation Administrative	12
C.1.2 Situation Financière.....	13
C.2 DIGITALISATION	15
D. PERSPECTIVES 2024	16



Résumé Exécutif

Conformément à la réglementation en vigueur régissant le secteur Electricité, les activités de mise en œuvre des processus métiers de l'ORE peuvent être classées en deux (2) grandes catégories, à savoir :

- (A) les « Activités de régulation » proprement dites, et
- (B) les « Activités connexes ».

Les points saillants relatifs à ces catégories d'activités tournent autour des trois (3) principaux sujets de régulation ci-après.

➤ En matière de REGLEMENTATION :

- CONTRIBUTION à la révision du décret fixant les procédures relatives aux Concessions de Production, de Transport et de Distribution ; au Autorisations de Production et de Distribution et aux Déclarations de Production d'énergie électrique ;
- Mise au point du projet de décret destiné à l'opérationnalisation de l'ARELEC ;
- CONTRIBUTION à la préparation de l'élaboration des différents textes d'application du CODELEC (loi n°2017-020 du 10 Avril 2018 portant Code de l'Electricité à Madagascar), à savoir :
 - o Des décrets spécifiques aux Energies Renouvelables, aux licences de fournitures et à l'efficacité énergétique à Madagascar ;
 - o Des projets de textes réglementaires (décret et arrêté) encadrant la réglementation des tarifs de vente de l'électricité à Madagascar.

➤ En matière d'INSTRUCTION :

- Examen et VISA des projets d'Appels d'Offres / Appels à Projets, préalablement à leur lancement ;
- Instruction pour AVIS des projets de Contrat d'Achat d'Energie (CAE) relatif aux différents Projets photovoltaïques et hydroélectriques ;
- Instruction de dossiers tarifaires soumis par des Opérateurs en électrification rurale en vue d'approbation avant commercialisation.

➤ En matière de SUIVI & CONTROLE :

- Vingt-trois (23) visites de CONTROLE de conformité des installations électriques tout au long de l'année
- Une visite de constat de carence.

Par ailleurs, le document rapporte les réalisations effectuées par l'ORE sur les différents projets et activités spécifiques nécessitant ses compétences de régulateur, en vue de préserver le bon fonctionnement du marché de l'électricité en général.

Enfin, le rapport présente également les principales activités réalisées par les processus supports de l'ORE, dédiés à fournir les ressources nécessaires à la réalisation des activités des processus métiers.

2



A. DES ACTIVITES DE REGULATION

Les activités de REGULATION se rapportent au / à la :

- Cadre réglementaire
- Planification & Tarification
- Instruction
- Suivi et Contrôle

A.1 CADRE REGLEMENTAIRE

A.1.1 Contribution à la préparation des textes d'application du CODELEC

L'élaboration des textes d'application du CODELEC est conduite sous la responsabilité de la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) du Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures (MEH) avec la participation des parties prenantes, en l'occurrence de l'ADER et de l'ORE.

A.1.1.1 Révision du décret fixant les procédures relatives aux Concessions de Production, de Transport et de Distribution ; au Autorisations de Production et de Distribution et aux Déclarations de Production d'énergie électrique

- *Janvier 2023 – Mars 2023* : Elaboration de la version finale du projet de décret, avec l'assistance du Cabinet GIDE financée par la Banque Mondiale, en vue de son adoption au niveau du Conseil du Gouvernement.
- *Mars 2023* : Plus précisément, le 14 Mars 2023, en Conseil du Gouvernement, a été adopté le nouveau décret n°2023-245 fixant les procédures relatives aux Concessions de Production, de Transport et de Distribution, aux Autorisations de Production et de Distribution et aux Déclarations de Production d'énergie électrique. Ce dernier abroge le décret n°2021-326 du 24 Mars 2021.

A.1.1.2 Décrets spécifiques aux Energies Renouvelables, aux licences de fournitures et à l'efficacité énergétique à Madagascar ; avec l'analyse du cadre légal et/ou réglementaire destinés aux kits solaires et nanoréseaux

- *Novembre 2023* : Le Cabinet GIDE LOYRETTE NOUEL a été recruté pour assurer l'élaboration des décrets spécifiques aux énergies renouvelables, aux Licences de fournitures et à l'efficacité énergétique et stockage. Ce Cabinet assurera également l'analyse du cadre légal et/ou réglementaire destiné aux kits solaires et nanoréseau du secteur électricité à Madagascar. Cette assistance technique est financée par le projet LEAD du MEH/Banque Mondiale.

La partie malagasy, composée du MEH, de l'ADER et de l'ORE, est en attente du premier livrable « Notes de synthèse relatives aux 3 décrets » du Consultant.

A.1.1.3 Contribution à l'élaboration des projets de textes réglementaires encadrant la réglementation des tarifs de vente d'électricité à Madagascar

- *Juillet 2023 – Août 2023* : Finalisation des TdRs sur l'élaboration des projets de textes réglementaires encadrant la réglementation des tarifs de vente d'électricité à Madagascar et envoi à l'équipe de la Banque Mondiale pour demande d'avis de non-objection. Une fois les TdRs validés, le processus de recrutement du Consultant a été lancé.
- *Novembre 2023* : Le Projet d'assistance à l'élaboration des projets de textes réglementaires sur les tarifs de vente d'électricité à Madagascar se concrétise par le recrutement du consortium « Macroconsulting – GIDE ». Le Contrat a été signé sous DECIM le 21 novembre 2023.



Une réunion de démarrage s'est tenue le 22 novembre 2023 pour marquer le point de départ du mandat du Consultant.

- **Décembre 2023 (en cours)** : Le Consultant a communiqué à l'équipe malagasy un rapport intermédiaire sur les travaux préliminaires, c'est-à-dire la revue du cadre réglementaire existant, la revue des études et autres documents et réflexions tarifaires, la revue des meilleures pratiques de méthodologies tarifaires et études de cas et la sélection du Régime/Modèle tarifaire selon le modèle de marché/réseaux.

Il est prévu que le Consultant enverra à l'équipe malagasy le rapport final sur les travaux préliminaires vers la fin du mois de décembre.

Les parties prenantes ont confié à l'ORE la coordination technique de ce Projet, en raison de sa spécificité technique en lien avec les missions de l'Organisme.

A.1.2 Décret d'opérationnalisation de l'ARELEC

EN vue du basculement de l'ORE en Autorité de Régulation de l'Electricité (ARELEC) opérationnelle, sous le lead du MEH, l'ORE a travaillé en collaboration avec les équipes techniques et juridiques du MEH et de l'ADER sur la mise au point d'un projet de décret réservé à cet effet.

Ce projet de décret a été soumis pour première lecture du Conseil de Gouvernement en Octobre 2023, et les observations qui en ressortaient ont été traitées par l'ORE, puis transmises au MEH/DAJ en vue d'une nouvelle soumission pour adoption.

A.1.3 Vulgarisation du « Grid Code »

Cette année, l'ORE a participé à la formation en ligne sur le logiciel POWER FACTORY 2022, dispensée par l'équipe de DigSilent.

Pour l'ORE, cette formation rentre dans le cadre du renforcement de capacité lié (i) d'une part à la vulgarisation, puis à la mise à jour du Grid Code, et d'autre part, (ii) à la mise à jour du Plan de Développement au Moindre Coût (PDMC), volet Réseau de Transport.

A.2 PLANIFICATION

- *Préparation à l'élaboration du Plan National d'électrification* :
Intégration à l'Unité de Planification et Coordination des Programmes créée par le MEH.
- *Projet de Planification Energétique Intégrée (PEI) à Madagascar intégrant trois composantes : Electricité – Cuisson Propre – Chaîne du Froid - Consortium NRECA sur financement et appui technique de SE4ALL*

La contribution de l'ORE dans ce Projet a été marquée par son intégration dans le Comité Technique de Suivi du Projet, composé des techniciens et planificateurs du MEH, de l'ADER, de la JIRAMA et de l'ORE, pour la composante "Electrification".

Entre autres activités spécifiques développées dans le cadre du Projet :

- La validation des hypothèses de modélisation, des critères et paramètres d'analyse, des données utilisées par le Consultant ;
- Le développement d'un plan de gestion des données sectorielles ;
- La validation (i) des résultats de développement des options d'électrification à moindre coût : réseau, mini-réseau et système autonome, issus du modèle géospatial de planification intégrée et géospatiale, ainsi que (ii) de la plateforme de visualisation.



A.3 INSTRUCTION

A.3.1 Des Dossiers d'Appels à Concurrence

Conformément aux dispositions des articles 64 alinéa 3 et 107 du CODELEC, le MEH et/ou ADER ont, chacun en ce qui le concerne, présenté à l'ORE des projets d'appels d'offres pour « examen et VISA », et ce, préalablement à leur lancement.

A ce propos, l'ORE a procédé à l'examen des dossiers ci-après.

A l'issue de l'instruction, l'ORE appose son VISA pour le lancement, ou émet éventuellement des observations par rapport à chaque projet auquel cas, le dossier est renvoyé à l'Autorité Concédante (MEH/ADER) pour mise en conformité.

A.3.1.1 Dossiers d'Appels à Projets

- *Janvier 2023* : Appel à Projets n°2 du MEH autour du Ring Tana 90kV

Phase d'AMI

Il s'agit ici d'instruire le projet de Dossier d'Appel à Manifestation d'Intérêt relatif au projet susmentionné. Dans ce projet, il est prévu de construire des centrales de production d'énergie électrique en injection au niveau des postes du futur Ring Tanà 90kV.

A l'issue de l'instruction, l'ORE a donné son visa pour le lancement de l'AMI

Août 2023 : Phase d'Appel à Projets proprement dite

Le MEH a soumis le Dossier d'Appel à Projets à l'ORE pour examen et visa. Cette phase consiste à inviter les candidats présélectionnés lors de la phase d'AMI à présenter leur projet.

A l'issue de l'instruction, l'ORE a émis ses premiers commentaires et observations sur le projet de DAP du MEH. Dans son avis, l'ORE a strictement rappelé au MEH qu'il ne pourra pas encore communiquer aux candidats présélectionnés le DAP sans se conformer et donner suite aux commentaires et observations émis par l'ORE et de redemander le visa de ce dernier sur le dossier modifié et corrigé.

A titre de rappel, le MEH n'a pas jusqu'à ce jour donné suite aux commentaires et observations de l'ORE.

- *Mars 2023* : Appels à Projets en vue de développer les 4 sites hydroélectriques de Fanovana, Talaviana, Tsinjoarivo et Sahalanona

Premièrement, ces projets consistent à inviter les candidats intéressés à manifester leur intérêt pour le développement de ces sites lors d'une phase d'AMI.

Deuxièmement, après l'obtention d'une shortliste des candidats à l'issue de la phase d'AMI, lesdits candidats seront invités à soumettre leurs offres en vue de développer ces projets. Notons que le MEH a soumis à l'ORE de manière simultanée les projets de Dossiers d'AMI et les projets de Dossiers d'Appels à Projets.

A l'issue de l'instruction, l'ORE a émis ses premiers commentaires et observations. Dans son avis, l'ORE a strictement rappelé au MEH qu'il ne pourra publier/lancer lesdits dossiers d'Appels d'Offres, voire même les avis d'AMI, sans procéder aux modifications demandées et de donner suite aux diverses questions posées par le Régulateur et de redemander le visa de ce dernier sur les versions modifiées et corrigées de ces dossiers.

A titre de rappel, le MEH n'a pas jusqu'à ce jour donné suite aux commentaires et observations de l'ORE.

- *Août 2023* : DAP n°04 de l'ADER Régions Androy, Anosy, Melaky et Menabe

Ce projet consiste à inviter les candidats présélectionnés lors de la procédure d'AMI lancé en 2021 à soumettre leurs offres en vue de développer des projets d'électrification rurale, plus particulièrement dans 112 sites dispersés dans les 4 Régions susmentionnées, à savoir Androy, Anosy, Melaky et Menabe.



A l'issue de l'instruction, l'ORE a émis ses commentaires et observations afin que l'ADER puisse corriger ledit DAP et de redemander le visa de l'ORE préalablement au lancement du DAP.

Décembre 2023 (en cours) : A la suite d'une réunion de travail entre l'ADER et l'ORE, l'ADER a soumis le projet de DAP n°04 révisé à l'ORE pour examen et visa le 18 décembre 2023. L'équipe technique de l'ORE est actuellement en pleine instruction de ce dossier.

A l'issue de l'instruction, l'ORE n'avait pas d'objection et a apposé son VISA pour le lancement.

A.3.1.2 Dossiers d'Appels à Candidatures - DAC

➤ *Mai 2023* : DAC CR Kianjandrakefina et Andina

Cet Appel à Candidatures fait suite à la résiliation des contrats d'Autorisation de l'Ancien Permissionnaire par l'Autorité Concédante. Les travaux de construction de la centrale et des installations de Distribution n'ont pas été achevés à Kianjandrakefina. Ce projet consiste alors à sélectionner un nouveau Déclarant/Permissionnaire pour financer les investissements relatifs aux travaux de construction et de réhabilitation, pour élaborer le dossier d'exécution, pour exploiter et entretenir les installations de Production et de Distribution d'électricité obtenue à partir des aménagements hydroélectriques d'Ikitra (Kianjandrakefina) et d'Andohariana (Andina).

A l'issue de l'instruction, l'ORE n'a pas apposé son visa car les procédures de consultations préalables prévues par les textes n'ont pas été réalisées par l'ADER. Malgré le fait que l'ORE n'a pas donné son avis favorable, l'ADER a quand même lancé l'Appel à Candidatures.

A.3.2 Des projets de Contrats de Concession ou d'Autorisation de Production ou de Distribution

Conformément aux dispositions des articles 63 et 107 du CODELEC, le MEH a saisi l'ORE pour instruire les projets de contrats ci-après, avant de les conclure.

A.3.2.1 Contrats de Concession / Contrats d'Autorisation

- *En Janvier 2023* : Suite à la sollicitation du MEH, l'ORE a participé à l'élaboration d'un contrat de Concession/d'Autorisation type en vue de régulariser les Concessions de la JIRAMA.
- *En Février 2023* : Instruction des projets de Concession solaire entre le MEH et le groupe FILATEX (ENELEC, VESTOP, Symbion)
- *En Avril 2023* : Instruction des projets de contrats de Concession entre le MEH et la société Pacific Future Energy Corporation Madagascar (PFEC) (Ambohimandry/Itasy, Mahitsy). En vertu de l'article 24 alinéa 2 du CODELEC, l'ORE a débattu de ses avis sur les projets de contrats de Concession avec l'Autorité Concédante lors d'une réunion délibérative.
- *En Décembre 2023* : Electrification Rurale : Instruction des projets de contrats d'Autorisation de Production et de Distribution entre le MEH et la société HIER relatif à l'établissement et l'Exploitation des installations de Production d'énergie électrique à partir de l'aménagement hydroélectrique de Maromanana d'une puissance installée de 4,96MW– District Fandriana dans la Région Amoron'i Mania. Le périmètre de Distribution concerne les Communes Rurales de Sandrandahy, Imito, Alakamisy, Mahazoarivo et Fiadanana. En vertu de l'article 20 dernier alinéa du CODELEC, l'ORE a débattu de ses avis sur les projets de contrats de Concession avec l'Autorité Concédante lors d'une réunion délibérative. Même s'il s'agit d'un projet d'électrification rurale, en vertu des dispositions de l'article 10 du décret n°2023-245, l'Autorité Concédante reste le Ministre de l'Energie et des Hydrocarbures car le projet inclus une vente d'énergie à la JIRAMA.

A.3.2.2 Contrats d'Achat d'Energie

Conformément aux dispositions de l'article 90 alinéa 2 du CODELEC, l'Acheteur Central (la JIRAMA) doit communiquer à l'ORE tout projet de contrat d'Achat d'énergie électrique préalablement à sa signature avec tout document justificatif :



RAPPORT D'ACTIVITES 2023

- **En Février 2023** : Instruction du projet de contrat d'achat d'Energie entre la JIRAMA et la société DAZE ELECTRIC POWER MADAGASCAR SARL relatif une centrale solaire à Behenjy. L'énergie produite par cette centrale est vouée à être injectée dans le réseau interconnecté d'Antananarivo (RIA)
- **En Mars 2023** : **Traitement des dossiers en vue régularisation** des contrats d'autorisation de VIMA sur Mandritsara et Mananjary, avec leurs avenants et annexes
- **En Mai 2023** : Instruction des projets de contrats d'Achat d'excédent de production d'énergie solaire entre la JIRAMA et :
 - La société MADO relatif au site d'Ambatozavavy Nosy Be Hell Ville – Région DIANA
 - La société EPSILON SA relatif au site d'Andranotapahina Site 1 – Région Analamanga
 - La société EPSILON SA relatif au site d'Andranotapahina Site 2 – Région Analamanga
- **En Juin 2023** : Instruction du projet de contrat d'Achat d'excédent de production d'énergie solaire entre la JIRAMA et la société COLAS relatif au site d'Anosibe – Région Analamanga
- **En Juillet 2023** : Instruction des projets de contrats d'Achat d'excédent de production d'énergie solaire entre la JIRAMA et :
 - La société First Immo relatif au site TITAN IV Galaxy Andraharo – Région Analamanga
 - La société SEMA Eau Vive relatif au site d'Andranovelona – Région Analamanga
 - La société First Immo relatif au site TITAN II WEBHELP Galaxy Andraharo – Région Analamanga
- **En Août 2023** : Instruction et émission d'avis, sur consultation du MEH/DEE, des propositions de la société MENA SOLAR relatives (i) au mode de calcul d'énergie contractuelle, et (ii) au mode de calcul des indemnités de résiliation
- **En Septembre 2023** : Instruction du projet de contrat d'Achat d'excédent de production d'énergie solaire entre la JIRAMA et la société PHAEL EXPLOR relatif au site d'Ambohimangakely – Région Analamanga

A.3.3 Des dossiers tarifaires

Conformément aux dispositions des articles 84 et 107 du CODELEC, l'ORE approuve les tarifs à appliquer par les entreprises du secteur Electricité sur la base de leurs propositions.

Les dossiers tarifaires soumis pour approbation et traités par l'ORE pour l'année 2023 ont été les suivants :

- **Pour la Société WELIGHT** | Projets d'électrification de 18 sites de la phase 2A2 (cf. liste des sites en Annexe) : Dernière séance avec l'opérateur en Octobre 2023 - Dossier non approuvé.
- Pour l'Association AIDER | Projets d'électrification de 2 villages d'Andohariana, Commune Andohariana, District Andramasina, Région Analamanga, et de Belambo, Commune Belambo, District Ambatolampy, Région Vakinankaratra : Processus d'approbation en cours.
- Pour la Société MAJINCO | Projet d'électrification de la Commune Rurale d'Ambondromamy, district Ambato-Boeny, Région Boeny : Traitement des dernières observations de l'ORE en cours depuis Mai 2023 ;
- Pour la Société ANKA MADAGASCAR | **Projet Café-Lumière** | Electrification de six localités de la région de Vakinankaratra (CR Ambatonikolahy, Mahaiza, Antsampandrano, Antanamalaza) et de la région d'Itasy (CR Amparaky, Talata Dondona) : Approuvé le 08 Août 2023
- Pour la Société AUTARSYS : Electrification de la commune rurale de Belamoty, District de Betioky sud, Région Atsimo andrefana : Approuvé le 21 septembre 2023.



A.4 SUIVI & CONTROLE

Conformément aux dispositions des articles 59 et 107 du CODELEC, le suivi et contrôle de l'exécution des contrats conclus avec l'Autorité Concédante du secteur Electricité fait partie des missions assignées au Régulateur.

A ce propos, en plus des visites de suivi et de contrôle des exploitations opérationnelles, la Direction Technique de l'ORE procède à des visites spécifiques telles que :

- (i) les visites de **contrôle de conformité** avant la mise en service définitive de toute installation électrique faisant l'objet d'un contrat de Concession/Autorisation, et
- (ii) les visites de **constat de carence** à la suite d'une défaillance d'un Concessionnaire / Permissionnaire.

A.4.1 Contrôles de conformité

Conformément aux dispositions de l'article 107 du CODELEC et de l'article 61 du Décret n°2001-173 fixant les conditions et modalités d'application de la Loi n°98-032, l'Autorité Concédante délivre au Titulaire de Concession / Autorisation, un certificat de conformité qui « *tient lieu d'autorisation de mise en service des Installations* », sur la base du Procès-Verbal dressé et signé par l'ORE, après levée d'éventuelles réserves faites lors de la visite des installations.

Une visite de contrôle de conformité consiste à vérifier si les équipements ont été installés en conformité aux normes techniques applicables.

A ce propos, la Direction Technique de l'ORE a visité les installations suivantes.

- **Janvier 2023** : la centrale solaire d'Antsiranana (2,4 MWc) par ENELEC.
- **Mars 2023** : la centrale solaire d'Antsirabe – Extension de 1 MWc par SUNFARMING Madagascar.
- **Avril 2023** : - les centrales solaires d'autoproduction de TITAN IV à Andraharo (90,18 kWc) et TANASHORE à Andranomena (385 kWc) par FIRST IMMO.
 - la centrale solaire d'autoproduction à Nosy Be (315,36 kWc) par ROYAL ANDILANA HOTEL.
- **Mai 2023** : - les réseaux de distribution Moyenne Tension et Basse Tension de la Commune rurale de Tsarazaza, Fandriana par HIER.
 - la centrale solaire d'autoproduction de TITAN II - WebHelp (131 kWc) par FIRST IMMO.
 - la centrale solaire d'autoproduction à Ankorondrano (25 kWc) par HENRI FRAISE FILS & Cie
- **Juin 2023** : la centrale solaire d'autoproduction à Andranovelona (202 kWc) par SEMA EAU VIVE.
- **Juillet 2023** : la centrale solaire d'autoproduction à Anosibe - Antananarivo (210 kWc) par COLAS Madagascar.
 - la centrale thermique d'autoproduction à Ankadimbahoaka, Zone Filatex (664 kW) par ORIGINAL CONFECTION MADA
 - la centrale hybride (solaire + thermique diesel) à Ambatondrazaka (solaire PV : 1053 kWc ; thermique diesel : 3973 kW) par LOCAPRO
- **Août 2023** : les centrales solaires d'autoproduction à Antsiranana (750 kWc) et à Sambava (28,89 kWc) par STAR S.A.
 - les groupes électrogènes à Moramanga (23 MW) par AMBATOVOY Madagascar S.A
 - les groupes électrogènes à Toamasina (3 MW) par DYNATEC Madagascar S.A
- **Octobre 2023** : la centrale solaire d'autoproduction à Ambatozavavy Nosy Be (18 kWc) par MADO Sarl.
- **Novembre 2023** : la centrale thermique d'autoproduction à Ambatolampikely (640 kW) par AS Metal SARLU.



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

—0000000—

OFFICE DE REGULATION DE L'ELECTRICITE

RAPPORT D'ACTIVITES 2023

- **Novembre 2023** : centrales solaires, réseaux de distribution BT et centrales hybrides (Région SAVA) :
 - la centrale solaire de Bemanevika/Sambava (66 kWc) et réseau de distribution BT par WELIGHT MADAGASCAR S.A
 - la centrale solaire d' Anjangoveratra/Sambava (63 kWc) et réseau de distribution BT par WELIGHT MADAGASCAR S.A
 - la centrale hybride de Sambava (Solaire : 2 MWc, Thermique : 4 MWc) par NEA
 - la centrale hybride de Antalaha (Solaire : 1,7 MWc, Thermique : 4 MWc) par NEA
- **Décembre 2023** : centrale Thermique d'Autoproduction à Benavony Farahalana/Sambava (1024 kW) par SYMRISE
- **Décembre 2023** : centrale solaire d'Autoproduction à Ambatomaro/Antananarivo (109 Kw) par ULTRAMAILLE
- **Décembre 2023** : centrale solaire d'Autoproduction à Mamory Miray Ivato/Antananarivo (50,5 Kw) par DOOKAN

A.4.2 Constat de carence

La Direction Technique de l'ORE avec les représentants du MEH et de l'ADER ont effectué, en Avril 2023, au constat de carence du centre d'exploitation de Joffre Ville, détenu par Mad'EOLE.

9



B. DES ACTIVITES CONNEXES

Les activités CONNEXES comprennent les contributions de l'ORE aux activités et projets divers qui viennent compléter ou renforcer les activités principales de régulation de l'ORE. Ces activités regroupent, entre autres :

- les activités ou projets relevant du développement du marché de l'électricité à Madagascar, et sur lesquels l'ORE a été sollicité en raison de ses compétences de régulateur ;
- les activités d'échanges, de rencontres nationaux ou internationaux, ainsi que de formations diverses en vue du renforcement en permanence des capacités des agents de l'ORE ;
- des activités de recherche et développement.

B.1 DES ACTIVITES & PROJETS DE DEVELOPPEMENT

En 2023, en raison de ses compétences de régulateur, l'ORE a été sollicité par diverses entités et institutions pour contribuer à des projets relevant du développement du marché de l'électricité à Madagascar.

B.1.1 Projets spécifiques

Entre autres projets spécifiques :

- *Etudes & Réflexions sur les possibilités et les différents scénarios de mise en œuvre du mécanisme de péréquation / d'harmonisation tarifaire électricité à Madagascar, sur instruction de Monsieur Le Ministre MEH*
- *Projet DEVEL'UP dans le Sud de Madagascar : Assistance & Conseil adressés au développeur du Projet et ses partenaires par rapport au projet de Révision du plan d'affaires et grille tarifaire du projet*
- *Projet d'aménagement hydroélectrique de Belaoko Lokoho, Région SAVA : Discussion & Commentaires avec la Société HIER et ses partenaires, puis émission d'avis à propos de la philosophie d'élaboration du Business Plan relatif au Projet Belaoko Lokoho, en référence aux réglementations applicables.*
- *Projet NANOE (nano-réseaux dans le Nord) : Participation aux différentes séances et atelier de discussion sur l'approche de régularisation de la situation administrative à adopter pour le projet, sur sollicitation du MEH/DDER*

B.1.2 Projets financés par la Banque Mondiale

- *Projet « Digital and Energy Connectivity for Inclusion in Madagascar » (DECIM) - Financement Banque Mondiale*
L'ORE intervient dans le Projet :
 - en tant que Comité de Pilotage de l'ensemble des activités traitées dans le cadre du Projet, et
 - en tant qu'acteur à part entière du Projet, en particulier en ce qui concerne :
 - les activités de la sous-composante « Appui aux réformes du secteur de l'énergie » ;
 - la mutualisation des infrastructures des deux secteurs Energie / Numérique.
- *Projet « Integrated Distribution Framework (IDF) » sur la Baie d'Antongil – Financement GIZ PERER : Discussion avec GIZ PERER et ses Consultants sur la faisabilité du projet à Madagascar, tenant compte de l'existant vis-à-vis de la réglementation*

B.1.3 Projets financés par la Coopération allemande GIZ-PERER

- *Modélisation de la détermination et de l'approbation des tarifs électricité des mini-réseaux à Madagascar*
 - ii. *Poursuite et finalisation du modèle avec le Consultant INENSUS*
 - iii. *Organisation d'un Atelier de présentation du modèle correspondant ainsi que de la méthodologie tarifaire qu'il véhicule au MEH, à l'ADER, et à la GIZ*

- iv. Soumission du modèle pour validation et mise en cohérence dans le Projet « Assistance à l'élaboration des textes encadrant la réglementation des ventes d'électricité à Madagascar » avec le Consortium MacroConsulting / GIDE

B.1.4 *Projet financé par l'ONUDI*

- *Projet « Petite hydroélectricité » - Financement ONUDI/FEM*
 - Membre du Comité de pilotage du projet ;
 - Participation à l'élaboration et à la validation des livrables du projet : Guide technique sur les petits aménagements hydroélectriques à Madagascar, Résultats d'étude sur la détermination des débits réservés

B.1.5 *Projets financés par la Banque Africaine de Développement (BAD)*

- *Projet de Renforcement et d'Interconnexion des Réseaux de Transport et d'Energie électrique à Madagascar – PRIITEM* : Participation aux différentes réunions du Comité de Pilotage du Projet

B.2 ECHANGES & RENFORCEMENT DES CAPACITES

Au cours de l'année 2023, les représentants de l'ORE ont participé à des échanges, formations, réunions, séminaires, ateliers dans le cadre des échanges d'expériences et de renforcement des capacités. Entre autres :

- Février 2023 : Webinaire Panafricain – « **Tendances africaines dans le secteur électricité pour 2023** » – Cabinet Deloitte
- Février 2023 : Participation à l'événement « **7th Mini Grid Action Learning Event** » organisé par l'ESMAP à Nairobi, Kenya, sur financement de la Banque Mondiale
- Forum « **Berlin Energy transition Dialogue** » du 27-29 Mars 2023 à Berlin, Allemagne et du « **Dialogue inter-gouvernemental Germano Malagasy** » du 5 et 6 Avril 2023 également à Berlin.
- Formation qualifiante sur le thème : « **Analyse des contrats d'achat d'Energie : maîtriser les dimensions clés** » du 12 au 16 juin 2023 à Seen Hotel sis Abidjan- Plateau (Côte d'Ivoire)
- Formation sur la « **Tarification de l'électricité** » du 26 au 30 Juin 2023 à Abidjan Côte d'Ivoire
- « **Visite d'échange sur le secteur de l'Energie** » du 03 au 07 Juillet 2023 au Sénégal : pour la poursuite de la réforme du secteur de l'Energie à Madagascar, dans le cadre du Projet ARCEB financé par la BAD.
- « **Atelier d'été du Réseau Francophone des Régulateurs de l'Energie : RegulaE.Fr** » du 11 au 14 Juillet 2023 à Kinshasa – Thème : « L'électrification hors réseau ».
- Participation en virtuel à l'assemblée générale du Regulae.Fr qui s'est tenue à Rabat – Maroc
- Participation au webinaire organisé par le Regulae.Fr sur la « **Communication en régulation** »
- **Réunion de lancement et le 1er échange de l'initiative Indonésie-Madagascar-Allemagne dans le domaine des relations Sud-Sud et triangulaires pour les énergies renouvelables décentralisées** du 27 novembre au 2 décembre 2023 à l'hôtel Hilton de Bandung, en Indonésie.
- Echange sur le document de travail réalisé par la Facilité d'Assistance Technique (TAF) de l'Union Européenne pour le Régulateur de Madagascar – Thème : « **Transition, l'innovation et l'efficacité énergétique – Cas de Madagascar** »

C. DES ACTIVITES « SUPPORTS »

Pour que l'ORE puisse mener à bien les activités de ses processus métiers, les processus dits « supports » déploient tous leurs efforts pour fournir convenablement les ressources nécessaires. Cette année, les efforts développés par les processus « Administration & Finance » et « Digitalisation » sont rapportés ci-après.

C.1 ADMINISTRATION & FINANCE

C.1.1 Situation Administrative

Pour l'année 2023, l'effectif de l'ORE compte 28 agents, tous basés à Ambatoroka Antananarivo et repartis tels que représentés sur les figures ci-dessous.

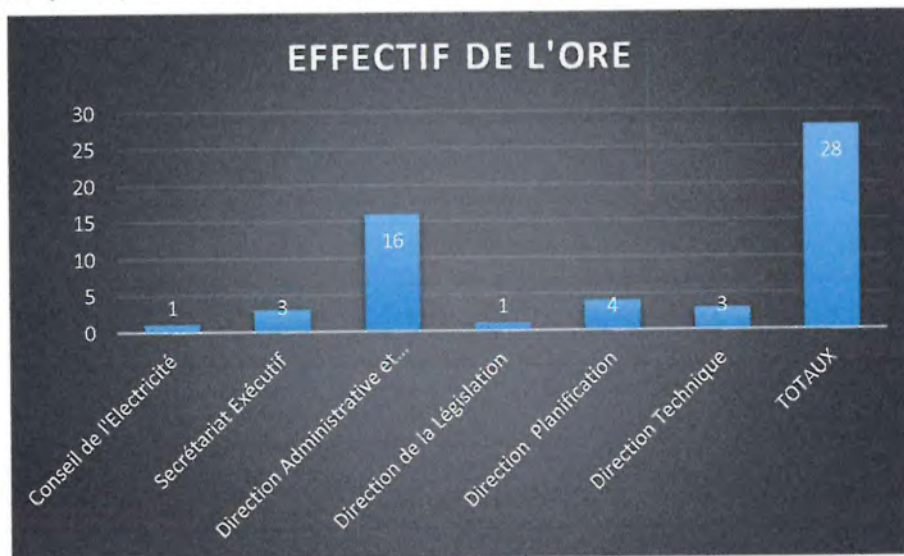


Figure 1 : Effectif de l'ORE

SEXE	EFFECTIFS	POURCENTAGE
FEMININ	7	25
MASCULIN	21	75
TOTAL	28	100

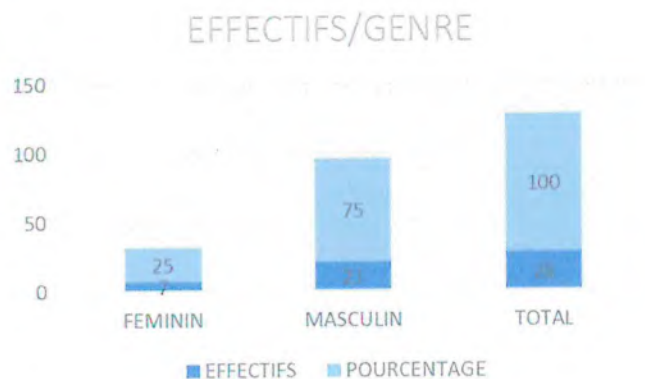


Figure 2 : Répartition des agents selon le genre



RAPPORT D'ACTIVITES 2023

A noter que deux d'entre ces 28 agents sont partis en retraite au cours de l'année, tandis que deux (02) Inspecteurs de Réseau ont été recrutés par voie de concours.

Il apparaît essentiel de poursuivre le recrutement de personnel qualifié afin d'optimiser le rendement.

En ce qui concerne la répartition démographique, la majorité des agents de l'ORE se compose de 21 hommes, représentant 75 % de l'effectif total, tandis que 7 agents, soit 25 %, sont de sexe féminin. Comparativement à l'année précédente, le nombre total d'agents est resté stable.

Concernant la formation, le tableau ci-dessous présente les données et statistiques par rapport aux différents départements.

Tableau 1 : Nombre des agents repartis par organe et par direction ayant suivi des formations

DEPARTEMENTS	Nombres Agents	FORMATIONS				VOLUME DE FORMATIONS
		LOCALES		ETRANGERES		
		NBRES	%	NBRES	%	
Conseil de l'Electricité	1	1	0	0	0	0
Secrétariat Exécutif	3	0	0	0	0	0
Administrative et financière	16	1	6%	1	6%	2
Direction de la Législation	1	0	0	1	100%	1
Direction Planification	4	2	50%	2	50%	3
Direction Technique	3	2	67%	0	0	1
TOTAUX	28	6		4		7

Les diverses formations ont permis au personnel de renforcer les capacités et les connaissances dans des secteurs clés de la régulation. En 2023, sur un effectif de 28 agents, 7 d'entre eux ont bénéficié de 7 sessions de formations organisées à l'intérieur ou à l'extérieur de Madagascar, représentant ainsi 25 % de l'ensemble du personnel. Cette situation témoigne d'une participation améliorée par rapport à l'année 2022. L'objectif fixé pour 2023 est d'augmenter le nombre d'agents formés et de mettre à jour l'ensemble des dossiers de chaque membre du personnel, y compris les fiches de poste. Cela vise à garantir une efficacité accrue au sein de l'ORE.

C.1.2 Situation Financière

C.1.2.1 RECETTES :

Les recettes de l'ORE proviennent des opérateurs ayant acquitté leurs redevances, basées sur les chiffres d'affaires déclarés pour l'année d'exploitation 2022.

Tableau 2 : Evolution des recettes en Ariary

	Unité Monétaire en Ariary	
RECETTES	2023	2022
Encaissement redevances dues	2 557 513 242	1 472 694 818

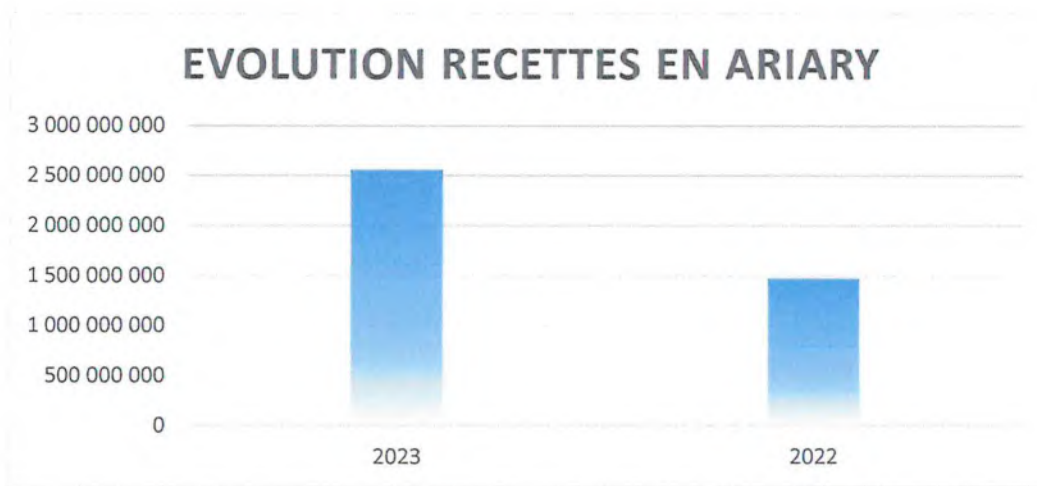


Figure 3 : Evolution des recettes de 2022 à 2023

Ce tableau et ce graphique révèlent que, en 2022, l'ORE a généré des recettes s'élevant à 1 472 694 818 Ariary, tandis qu'en 2023, les recettes mobilisées atteignent 2 557 513 242 Ariary. Cette situation engendre un écart de 1 084 818 423 Ariary. Cela est dû à la mobilisation continue des services de recouvrement des redevances et au recouvrement des arriérés des années précédentes pendant la période du COVID-19.

C.1.2.2 DEPENSES :

Tableau 3 : Ventilation des dépenses de l'ORE par nature en Ariary

LIBELLE	MONTANT	%
Investissements	5 100 000	0,23%
Fonctionnement	2 194 944 561	99,77%
TOTAL	2 200 044 561	100%

La majeure partie des dépenses de l'ORE, comme chaque année, se concentre sur les "dépenses de fonctionnement". Celles-ci incluent notamment les salaires et charges sociales, les loyers et charges immobilières, les fournitures de bureau, ainsi que les frais d'entretien et de réparation. Sont également pris en compte les assurances, les dépenses liées aux réceptions, aux déplacements et aux missions, sans oublier les frais de communication et les autres services extérieurs.



C.1.2.3 DOTATION EXCEPTIONNELLE :

Dans le cadre de l'accomplissement de ses attributions, la GIZ PERER en tant que partenaires techniques et financiers de l'ORE a doté en Juin 2023 un véhicule d'occasion Toyota type VP.

Ce véhicule vient renforcer le parc véhicules de l'ORE qui est actuellement composé de 5 véhicules d'une quinzaine d'années nécessitant un budget annuel de maintenance et réparation d'environ 41 700 000 Ariary (2023), et de 2 véhicules immobilisés vus le montant très élevé de leur réparation.

Aucun achat n'a été effectué depuis 2009.

C.2 DIGITALISATION

Cette année, avec l'appui financier de la GIZ-PERER, l'Organisme a procédé à la digitalisation de ses activités en commençant avec des activités d'amélioration et d'optimisation des infrastructures informatiques, à savoir :

- Assistance du Consultant LR Technologies : Poursuite des installations et configuration des nouveaux matériels & équipements : serveurs, NAS, routeur, points d'accès, nouveaux câblages, imprimantes réseau.
- Acquisition des licences en vue de l'exploitation du système.



D. PERSPECTIVES 2024

Pour 2024, l'ORE prévoit :

- La préparation au basculement définitif vers l'ARELEC opérationnelle, en application du décret dédié à cet effet ;
- L'adoption, la vulgarisation et la mise en œuvre des textes réglementaires encadrant la réglementation des tarifs de vente d'électricité à Madagascar, entre autres (i) l'adoption des deux projets de textes, (ii) la vulgarisation de la méthodologie tarifaire développée dans le nouveau décret, (iii) la vulgarisation du mécanisme d'ajustements tarifaires, et (iv) l'élaboration d'un Manuel pratique de directives tarifaires.

Une attention particulière sera accordée à la mise en œuvre pour les cas de la JIRAMA.

- La réglementation du segment de marché « Production distribuée » (injection sur réseau des autoproducteurs), sur les aspects tarifaires et techniques, comprenant une version allégée des exigences du Grid Code, une conception de mécanisme de compensation
- Une contribution active à l'adoption de normes techniques sur les énergies renouvelables, en particulier sur l'énergie solaire.
- La participation de l'ORE à « l'Action Tosika Angovo » (TANGO) du Projet « Promotion de l'Électrification Rurale par les Énergies Renouvelables (PERER) » mandaté par le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ), Cofinancé par l'Union Européenne, une formation en ligne sur l'approche : Cadre d'Électrification Rurale Intégrée (CERI), précédemment nommé « Integrated Distribution Framework (IDF) » ou « Cadre de Distribution Intégré (CDI) » sera organisée pour les membres du COPIL TANGO – le MEH, le MEF, l'ADER ; l'ORE, l'UE – et sera dispensée par des consultants internationaux qui viennent de l'African School of Regulation (ASR).

La préparation à la mise à jour du Grid Code Malagasy, tenant compte de l'évolution du marché ; En outre, en ce qui concerne les activités de soutien des processus supports, l'ORE entend :

- poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de digitalisation des activités, entre autres la structuration et la mise en place d'une base des données intégrée, la conception de plateformes web en vue de l'optimisation des processus,
- renforcer sa visibilité par l'intensification des activités de la communication et des relations publiques.

ORE/ Janvier 2024

--- ooOoo ---

Nos contacts :

Office de Régulation de l'Électricité – ORE :

- Adresse postale : Face VB 72 NA, Rue Tsimanindry, Ambatoroka Antananarivo 101
- Tél/Fax : (261-20) 22 641 91
- e-mail : ore@ore.mg
- Site web : www.ore.mg



REOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

—oooOooo—

OFFICE DE REGULATION DE L'ÉLECTRICITE

RAPPORT D'ACTIVITES 2023

ANNEXES

Annexe : Liste des 18 projets d'électrification de la Société WELIGHT – Phase 2A2

Région	District	Commune	Fokontany
Analanjirifo	Fenerive-Est	Antsiatsiaka	Antsiatsiaka
Analanjirifo	Fenerive-Est	Tsaratompona-I - Ambatoharanana	Ambatoharanana
Analanjirifo	Fenerive-Est	Vohipeno	Vohipeno
Analanjirifo	Vavatenina	Miarinarivo	Miarinarivo
Analanjirifo	Mananara-Nord	Ambodiampana	Ambodiampana-I
Analanjirifo	Mananara-Nord	Antanambe	Antanambe
Analanjirifo	Soanierana-Ivongo	Manompana	Manompana
Analanjirifo	Maroantsetra	Manambolo	Manambolo
Atsinanana	Mahanoro	Betsizaraina	Betsizaraina
Atsinanana	Mahanoro	Masomeloka	Masomeloka
Atsimo Antsinanana	Vangaindrano	Manambondro	Manambondro central
Atsimo Antsinanana	Vangaindrano	Matanga	Matanga
Fitovinany	Manakara	Lokomby	Lokomby
Fitovinany	Manakara	Marofarihy	Marofarihy
Fitovinany	Vohipeno	Andemaka	Andemaka
Vatovavy	Mananjary	Antsenavolo	Antsenavolo
Sava	Sambava	Amboangibe-Centre et Antindra	Amboangibe et Antindra
Sofia	Bealanana	Antsiradava	Antsiradava-I

ANDRIAMBOLOLOINA Falihery

Conseiller de l'Électricité

Le Secrétaire Exécutif

Rivo Harilala RASOLOJAONA

